# Arrêté royal portant prolongation des travaux de la Commission " tribunaux de l'application des peines, statut juridique externe des détenus et fixation de la peine ".

* Date : 01-10-2002
* Langue : Français
* Section : Législation
* Source : Numac 2002009973

Article 1 La Commission " tribunaux de l'application des peines, statut juridique externe des détenus et fixation de la peine ", créée par l'arrêté royal du 27 juin 2000, obtient pour l'exécution de ses missions, telles que définies dans l'arrêté royal précité, une prolongation jusqu'au 31 décembre 2002.
Article 2 Le présent arrêté produit ses effets le 1er juillet 2002.
Article 3 Notre Ministre de la Justice est chargé de l'exécution du présent arrêté.
  Donné à Bruxelles, le 1er octobre 2002.
  ALBERT
  Par le Roi :
  Le Ministre de la Justice,
  M. VERWILGHEN.